

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 57 Subvention (6.000 euros) à l'association Mimesis pour son festival dans le domaine des arts du mime et du geste (9e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Mimesis ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Mimesis, Maison de la vie associative et citoyenne, 8 Rue du Général Renault 75011 Paris pour la 9e édition du Festival Mimesis, présenté à l'International Visual Theatre du 28 novembre 2019 au 1er décembre 2019. Numéro SIMPA : 184077 ; 2019-03888.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 6.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO